

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit weber ip 18

Numéro de la fiche de données de sécurité : XXP006006

UFI: H4FN-FQCG-510C-7AC7

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Emploi de la substance / du mélange

Sous-enduit

Enduit ciment-chaux

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Producteur/fournisseur :

Saint-Gobain Weber AG

Täferstrasse 11b

CH - 5405 Baden-Dättwil

Phone:+41(0) 56 484 24 24

e-mail: [sds.ch@saint-gobain.com](mailto:sds.ch@saint-gobain.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich,

Téléphone: 0041 (0)44 251 51 51 ou 145 (seulement en Suisse)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les résultats de tests sur des animaux ont montré que les mélanges à base de ciment avec plus de 1% de ciment provoquent une irritation grave de la peau et des lésions oculaires graves, de sorte que le classement de ces mélanges H315 et H318 n'est pas basé sur le calcul des ingrédients ou le pH dans ce cas.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

ciment Portland, gris

chaux hydratée

(suite page 2)

CH2

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

#### Nom du produit weber ip 18

(suite de la page 1)

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

Mélangé avec de l'eau ou en contact avec l'humidité, le produit présente un pH alcalin élevé qui peut provoquer une irritation cutanée ou oculaire. En raison de l'alcalinité, un contact prolongé avec la peau peut constituer un risque pour la santé.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Description :** Mortier prêt avec du ciment Portland

#### Composants dangereux :

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	sable de quartz substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-75%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, gris ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH203 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 1 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 %	10-20%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3 Reg.nr.: 01-2119475151-45-xxxx	chaux hydratée ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	≥2-<3%
CAS: 68475-76-3 EINECS: 270-659-9 Reg.nr.: 01-2119486767-17-xxxx	Flue dust, portland cement ☠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥0,1-<1%

**SVHC** néant

#### Indications complémentaires :

Le mélange présente une faible teneur en chromate conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 dans le délai de conservation du produit, de sorte que l'identification avec H317 ne s'applique pas, lorsque l'emballage n'a pas été ouvert entre-temps.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

**Nom du produit weber ip 18**

(suite de la page 2)

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

**Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.**après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Enlever les gants, les vêtements, les chaussures, etc. contaminés. Laver soigneusement les vêtements, les chaussures, les montres, les bijoux, etc. avant de les réutiliser.

**après contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

**après ingestion :**

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, les poussières du produit (sec ou humide) peuvent entraîner des irritations ou de graves blessures qui peuvent être irréversibles, ainsi que des irritations en cas de contact prolongé avec la peau humide (en raison de la sueur ou de l'humidité).

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie adaptées à l'environnement.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité :** Utiliser des méthodes adaptées aux conditions environnantes.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Éviter la formation de poussière

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

CH2

(suite page 4)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

**Nom du produit weber ip 18**

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

**Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Stockage :**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

**Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

**Classe de stockage :** LGK (according to VCI concept): 13 - Non flammable solids

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

<b>DNEL</b>		
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>		
Inhalatoire	Derived No Effect Level	4 mg/m <sup>3</sup> (worker local short term value) 1 mg/m <sup>3</sup> (worker local long term value) 1 mg/m <sup>3</sup> (consumer local long term value) 4 mg/m <sup>3</sup> (consumer local short term value)
<b>PNEC</b>		
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>		
Predicted No Effect Concentration		9,32 mg/l (sea water rating factor) 0,49 mg/l (fresh water rating factor)
<b>No CAS Désignation de la substance % Type</b>		
<b>Valeur Unité</b>		
<b>CAS: 14808-60-7 sable de quartz</b>		
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 0,15 a mg/m <sup>3</sup> P C1a SSc;	
<b>CAS: 65997-15-1 ciment Portland, gris</b>		
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup> S;Staub	
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>		
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup> SSc;	

**Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:**

Valeurs limites générales pour poussière irritante (non classée ailleurs):

 Poussière irritante inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>

 Poussière irritante respirable: 3 mg/m<sup>3</sup>

 Poussière quartz alvéolaire (dioxyde de silicium cristallin): 0,1 mg/m<sup>3</sup>

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

#### Nom du produit weber ip 18

(suite de la page 4)

**Remarques supplémentaires:**

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fiche de données de sécurité.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après manipulation de ce produit, utiliser une crème hydratante pour la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni renifler.

**Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre P2.

**Protection des mains :**

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Gants de coton imprégnés avec du nitrile (conforme à la norme EN 374-1)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs.



CH2

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

**Nom du produit weber ip 18**

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales.

<b>Couleur :</b>	selon désignation produit
<b>Odeur :</b>	non caractéristique
<b>Point de fusion :</b>	non déterminé
<b>Inflammabilité</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
<b>inférieure :</b>	Non déterminé.
<b>supérieure :</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair</b>	non applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>pH</b>	alcalin Dans l'eau
<b>Viscosité :</b>	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non applicable.
<b>dynamique :</b>	Non applicable.
<b>Solubilité</b>	
<b>l'eau :</b>	miscible Durcit en cas de contact avec de l'eau.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité :</b>	non déterminée
<b>Caractéristiques des particules</b>	Voir point 3.

**9.2 Autres informations**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Aspect:**

**Forme :** poudre

**Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

**Informations concernant les classes de danger physique**

<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	néant
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

**Nom du produit weber ip 18**

(suite de la page 6)

**Explosibles désensibilisés**

néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**
**Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides

**10.4 Conditions à éviter**

Eviter que l'eau ou l'humidité n'entre en contact avec le produit lors du stockage (le produit réagit avec l'humidité et durcit).

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
**Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
<b>CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium</b>			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg	(Rat)
<b>CAS: 65997-15-1 ciment Portland, gris</b>			
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg	(Rabbit)
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>			
Oral	LD50	>2.000 mg/kg	(Rat)
Dermique	LD50	>2.500 mg/kg	(Rabbit)

**de la peau :**

Provoque une irritation cutanée.

**des yeux :**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

**Nom du produit weber ip 18**

(suite de la page 7)

**11.2 Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**12.1 Toxicité**
**Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
<b>CAS: 1317-65-3 Carbonate de calcium</b>			
LC50/96h	>10.000 mg/l	(Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))	
EC50/48h	>1.000 mg/l	(Daphnia magna)	
EC50/72h	>200 mg/l	(Algae)	
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>			
LC50/96h	158 mg/l	(Daphnia magna)	
	>50,6 mg/l	(Fish)	
EC50/48h	49,1 mg/l	(Daphnia magna)	
EC50/72h	184,57 mg/l	(Algae)	
NOEC (14d)	32 mg/l	(Daphnia magna)	

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications** : Le produit est difficilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**PBT**: Non applicable.

**vPvB**: Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Remarque :**

Le produit contient des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

**Comportement dans les stations d'épuration:**

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
<b>CAS: 1305-62-0 chaux hydratée</b>			
EC 50 (3h)	300,4 mg/l	(Activated sludge)	

**Autres indications écologiques :**
**Indications générales :**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation :**

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

(suite page 9)



## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

#### Nom du produit weber ip 18

(suite de la page 8)

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

#### Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

10 13 11	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
10 13 14	déchets et boues de béton
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP13	Sensibilisant

#### Emballages non nettoyés :

#### Recommandation :

Evacuation conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

"Règlement type" de l'ONU: néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulation (EC) No 1272/2008 (CLP)

Regulation (EC) No 1907/2006 (REACH) (Candidate List, Annexes XIV and XVII)

#### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Restriction: 47

#### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2021

Révision: 02.06.2021

Numéro de version 35 (remplace la version 34)

**Nom du produit weber ip 18**

(suite de la page 9)

**RÈGLEMENT (UE) 2019/1148****Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

EUH203 Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.

**Service établissant la fiche technique de sécurité:** Department research & development**Contact :** Isabelle Kazandjian Phone: 0041 (0)79 382 51 09**Numéro de la version précédente:** 34**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Conformément à l'annexe II du règlement REACH, les sections modifiées dans cette version de la fiche de données de sécurité par rapport à la version précédente sont marquées avec des astérisques.